

REUNION du 25 juillet 2011

Tous les membres du Conseil Municipal de Livinhac-le-Haut sont convoqués lundi 25 juillet 2011 à 18 h 00, dans la Salle du Conseil de la Mairie.

Monsieur Roland JOFFRE, Maire, préside et ouvre la séance.

Présents : MM. JOFFRE, ALARY, BENAZETH, COURNEDE, ROCHE, TOURNIE
Mmes FOULQUIER, GARRIGOUX-ALLIGUIE, GIROU, MAS, MOLENAT,
REMES

Absents : CANTALOUBE, ROQUEFORT

Excusés: RUMEAU (donne pouvoir à TOURNIE)

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu du Conseil Municipal du 07 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

01/ AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Il s'agit de se prononcer sur la proposition de la Préfecture qui, en ce qui nous concerne, propose la constitution d'une nouvelle communauté de communes qui rassemblerait la Communauté de Communes de la Vallée du Lot (CCVL), la Communauté de Communes du Bassin Decazeville-Aubin (CCBDA) et la commune de Bouillac.

Monsieur le Maire précise que ce vote vient après la réunion d'information du 7 juillet au cours de laquelle ce sujet a pu être largement exposé. Il tient à ce que ce soit les élus qui se déterminent.

Au niveau de la forme du vote, le conseil municipal choisit le vote à main levée.

Avant de procéder au vote, Monsieur BENAZETH Alain prend la parole et expose ses arguments contre le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Madame la Préfète de l'Aveyron (cf lettre reçue par les élus communaux) :

- la CCVL a une gestion saine, avec 600 000€ de bénéfice,
- dans la CCBDA, il faudra à court terme rechercher des financements parce que les investissements prévus sont très importants (de l'ordre de 600 000€ par an pour les médiathèques) avec un ensemble de charges de 815 000€.

- 30% d'augmentation sur les taxes si l'on rejoint la CCBDA.

Roland Joffre regrette que ce courrier n'arrive que 2 jours avant la réunion du Conseil Communautaire. Il y a eu parallèlement les articles dans la presse qui reprennent l'essentiel du contenu de la lettre. Monsieur le Maire précise :

- qu'il n'a jamais été convié à ces réunions préparatoires à la parution de ce courrier.
- qu'il n'y a eu qu'une seule réunion à la CCVL sur ce sujet lors de la demande du canton de Conques de rejoindre la CCVL (en janvier).
- qu'ensuite, à plusieurs reprises il a suggéré à Monsieur COUCHET, Président de la CCVL, d'organiser des analyses comparatives entre les différentes possibilités de regroupements, sans succès.
- que ce courrier aurait pu être prêt bien plus tôt et être la base d'un débat communautaire.

Monsieur le Maire fait remarquer à Monsieur BENAZETH Alain que lors de la réunion d'information, ses interventions avaient laissé penser qu'il était pour le rapprochement avec la CCBDA.

Monsieur BENAZETH Alain répond que non, il a toujours préféré rester en CCVL mais que jusqu'alors il n'avait pas d'argument alors que maintenant, il en a en lisant les articles de journaux.

Monsieur le Maire répond à Monsieur BENAZETH Alain au sujet de l'affirmation qu'il a présenté concernant l'augmentation prévisible des taxes de 30% en cas de regroupement avec la CCBDA. :

1. En 2015, il y aura un nivellement des taxes imposé par les services fiscaux à toutes les communes et communautés, quelque soit la commune et quelque soit la communauté.
2. Il rappelle que les taxes foncières ou d'habitation sont communales ; il indique que dans le document qu'il a en sa possession, il lit le descriptif précis de ces différentes taxes dans les communes de la CCVL et de la CCBDA et qu'il constate que celles-ci sont différentes d'une commune à l'autre ; même dans la CCVL, aucune commune n'a les mêmes taxes. En ce qui concerne la CFE (ex TPU), il rappelle que c'est lui qui est intervenu en conseil communautaire pour qu'il n'y ait pas d'augmentation des taxes des ménages (en compensation de la baisse des taxes aux entreprises) comme le proposait Monsieur COUCHET. Il affirme que ce taux d'augmentation exposé dans la presse et repris par Monsieur BENAZETH Alain est mensonger.

Monsieur BENAZETH Alain poursuit son argumentaire pour expliquer son refus du schéma proposé par la Préfecture en parlant de la représentativité de chaque commune dans le nouveau probable Conseil communautaire si la CCVL et la CCBDA se regroupent : Livinhac-le-haut n'aurait qu'un seul représentant, contre 6 actuellement en CCVL.

Monsieur le Maire lui répond en disant :

- C'est vrai, Livinhac-le-Haut n'aurait qu'un seul délégué, mais les textes prévoient 3 sièges supplémentaires à attribuer à quelques communes.
- De plus l'ADM négocie actuellement pour une meilleure répartition des sièges.

- A la CCBDA, les réunions des maires sont hebdomadaires. A la CCVL, il n'y a pas eu de réunion de bureau avant la réunion du Conseil Communautaire de ce soir, ou s'il y en a eu une, Monsieur BENAZETH Alain, vice président, n'a pas été invité.
- Enfin, dans la nouvelle communauté ainsi formée, lors du travail en commissions, nous pouvons demander à ce qu'elles soient étoffées avec des conseillers non élus à la communauté. A négocier.

Monsieur COURNEDE Guy demande si, dans le cas d'un regroupement CCVL et communauté de Marcillac, on peut obliger les familles à envoyer leurs enfants au collège de Marcillac. Madame GARRIOUX-ALLIGUIE Eliane répond que c'est impossible parce que les collèges sont sous la compétence du Conseil Général et pas des communautés de communes.

Madame GARRIOUX-ALLIGUIE Eliane poursuit au sujet du fonctionnement et des investissements à la CCBDA évoqués par Monsieur BENAZETH Alain. Elle dit qu'il est impossible de comparer ces deux communautés sur ces sujets là. A la CCBDA, les élus ont développé les services à la personne, les équipements culturels, à travers diverses actions ou projets. Au contraire, dans la CCVL, il n'y a rien de prévu dans ces domaines.

Monsieur le Maire complète en revenant sur les frais de fonctionnement des médiathèques du bassin évoqués par Monsieur BENAZETH Alain en rappelant que dans la CCVL ces frais n'y sont pas puisqu'il n'y a pas de médiathèque ; mais peut-on s'en réjouir ? Il rappelle aussi que la CCVL a refusé le projet de mise en réseau des bibliothèques présenté par la commune de Livinhac.

Madame Marie-Pierre MOLENAT résume le vote qui nous est demandé comme un choix entre deux options :

- la CCVL, communauté de communes rurales où il n'y a pas de rentrée d'argent et dont le seul gros projet tourne autour du tourisme ; sachant que la Vallée du Lot sur notre territoire n'est tout de même pas un lieu touristique aussi important que plus en aval, vers Cahors.
- La CCBDA, communauté de communes urbaines, industrielles avec des usines qui ont des projets d'investissement intéressants (UMICORE et la SAM vont créer 200 emplois).

Résultat du vote à main levée :

POUR le schéma proposé par Mme la Préfète : 12 voix

CONTRE 1

Abstention : 0

Monsieur le Maire conclut en précisant qu'il n'est pas partisan d'un schéma figé mais plutôt, dans un futur plus lointain, d'une communauté élargie à d'autres communes voisines afin de pouvoir rivaliser avec les grands territoires qui se profilent autour de Figeac ou de Villefranche de Rouergue.

02/ QUESTIONS DIVERSES

Croix des 3 évêques: Monsieur le maire demande l'autorisation d'entreprendre les démarches pour l'achat d'un terrain en vue de l'implantation de « la croix des 3 évêques »; cet achat se répartirait entre les trois communes de Livinhac, Montmurat, Montredon. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires afin de pouvoir délibérer prochainement sur l'achat de ce terrain.

Espace « sports et loisirs »:

1. Madame REMES souhaite que soient installées des poubelles à proximité de l'aire Sports et Loisirs de plus en plus fréquenté et qui devient un lieu de rassemblement pour les adolescents, ce dont tout le monde se réjouit.
2. Madame GARRIGOUX-ALLIGUIE a noté un point de fixation du grillage de clôture du terrain de tennis à vérifier.
3. Madame MAS indique que les deux commissions « enfance-jeunesse » et « sports » sont invitées à travailler ensemble pour préparer l'inauguration à l'automne de cet espace « sports et loisirs »; l'organisation d'un forum des sports est suggérée.

Ancien bâtiment « fraîcheur Marine »: Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bâtiment a été repris par une société de messagerie.

Musée de l'uniforme: Monsieur JURION a installé dans l'ancien garage LAUMOND « un musée de l'uniforme » qu'il propose d'inaugurer lors de la cérémonie du 11 novembre.

Signalétique routière à Penchot: Madame MOLENAT signale un défaut de signalétique au sol, à la sortie du pont de Boisse-Penchot, devant l'entrée de son entreprise. Monsieur Patrick ALARY indique que c'est le Conseil Général qui devrait s'occuper de cela à la fin des travaux de rénovation du pont.

Aménagement de la RD 21: Monsieur le Maire précise que l'entreprise Grégory commence la pose des bordures le 23 août et les travaux de revêtement de la chaussée doivent être terminés pour le 20 septembre. Par ailleurs, monsieur le Maire informe l'assemblée que des clauses sociales sont incluses dans le marché. Elles permettront à des demandeurs d'emplois inscrits à l'entraide de Decazeville d'effectuer 100 heures de travail sur le chantier.

Bateau promenade de la CCVL: Le bateau de la CCVL est complet jusqu'à la fin septembre pour les promenades avec repas.

La séance est levée à 19H00